

Le 15 octobre 2025, le SCSI-Cfdt a rencontré en audience bilatérale le Directeur central Jean-Cyrille REYMOND et son adjointe Emmanuelle HEZARD. La délégation du SCSI composée du Secrétaire Général, de son adjoint, du chargé de gestion national et des délégués nationaux CRS Éric DAVOINE et Benoît GIRARD, a pu évoquer tous les sujets importants pour les officiers. Nos constats et propositions ont retenu toute l'attention du nouveau Directeur central et de son adjointe.



LES PROPOSITIONS DU SCSI-CFDT

- ABONDEMENT DE GRADES SOMMITAUX (COMMANDANT DIVISIONNAIRE ET EMPLOI FONCTIONNEL) POUR LES COMMANDANTS DE COMPAGNIE.**

Le SCSI estime que le pyramidage du corps n'est pas respecté dans cette direction et que le nombre d'emplois sommitaux doit être exhaussé. À terme, le projet du SCSI consiste à ce que tous les commandants de compagnie puissent bénéficier d'un grade sommital et que les adjoints de compagnie soient nommés commandant.

- IRP D EN SORTIE D'ÉCOLE : LE SCSI S'OPPOSE FERMEMENT AU RETRAIT DE L'IRP D AUX OFFICIERS SORTANT D'ÉCOLE POUR LES CRS.**

Outre la demande de rétablissement rapide de cette IRP D pour tous les officiers CRS MO de la 29^e promotion, le SCSI a rappelé que tout officier qui assure l'intérim de son N+1 bénéficiaire d'une IRP D ou CDS doit pouvoir bénéficier de la majoration au 1^{er} jour du 3^e mois et ce, rétroactivement. La direction s'est engagée à analyser la situation de tous les officiers concernés pour qu'ils puissent éventuellement bénéficier de ces paiements d'intérims. Le SCSI est à la disposition des collègues concernés de la 29^e promotion pour faire valoir leurs droits.

- IRP MAJORÉE POUR POSTE DIFFICILE POUR LES COMMANDANTS DE COMPAGNIES**

Le SCSI a rappelé que les postes de commandant de compagnie sont particulièrement exposés. Dans le cadre de la réflexion sur l'indemnitaire des cadres, notre organisation propose que les postes de chef de service puissent bénéficier de la majoration pour poste difficile comme c'est le cas dans le corps de conception et de direction.

- ATTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DE POSTES D'AVANCEMENT EN 9 ANS À LA DCCRS.**

Ce dispositif totalement adapté à cette direction doit être plus utilisé pour améliorer la promotion grade de commandant. La direction va proposer plusieurs postes à la DRHFS dans le cadre de l'avancement en 2026. Le télégramme sera diffusé certainement au mois de novembre.

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !

- **TEMPS DE TRAVAIL :**

Le sujet du temps de travail des officiers CRS, particulièrement en compagnie MO, a été abordé et des solutions proposées par le SCSI ont été réaffirmées : révision des règles de l'écrtage, alimentation du CET de 15 jours de HS au lieu de 5. Ces sujets sont en cours de négociation avec la DRHFS; les textes ont été préparés et le DGPN est favorable à ces évolutions. Le rapport établi par le SCSI sur ce sujet a été remis au DCCRS.

- **ASTREINTE :**

La nouvelle équipe de direction a donné des instructions pour que les textes encadrant l'astreinte pour les officiers montagne soient pris rapidement, ces derniers ayant souffert de nombreux retards.

- **MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

Le SCSI a rappelé l'importance de ce sujet dans un contexte de suremploi systématique (droit à la déconnexion pour les officiers, hébergement en structure hôtelière correcte etc.) Cette qualité passe également par des effectifs suffisants et un nombre d'officiers en sortie d'école permettant aux compagnies de travailler dans de meilleures conditions.

- **JEUNES OFFICIERS :**

Le SCSI a sollicité que l'ensemble des jeunes officiers soit reçu après leur première année afin de recueillir leurs attentes et de mettre en place un accompagnement RH individualisé.



**LE SCSI SOUHAITE LA MISE EN OEUVRE
D'UN PLAN GLOBAL POUR LES OFFICIERS CRS**

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !